



ORDONNANCE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Attendu qu'entre le 01.06.2026 et le 12.06.2026 inclus, entre 7h30 et 16h00, se déroule à Modave, RN641, rue Pont-de-Bonne, du n°8 au n°22, un chantier de remplacement de poteaux béton et pose d'un nouveau câblage ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes mesures de police dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publique;

Vu la demande formulée par l'entreprise MOBIX (Responsable de chantier : Monsieur Dipalma – 0496/169.834) pour le compte de RESA;

Vu l'accord du gestionnaire de la voirie, le SPW Routes;
Vu l'urgence;

Vu la Nouvelle Loi Communale et plus précisément son article 134 ainsi que le Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et son article L-1113-1 et L-1123-29;

ARRÊTE :

Article 1 : Du 01.06.2026 au 12.06.2026 inclus, la RN641, rue Pont-de-Bonne, dans sa portion comprise les numéros 8 et 22 est placée en passage alterné via feux tricolores.

Article 2 : Une interdiction d'arrêt et de stationnement est ordonnée même lieu, mêmes dates.

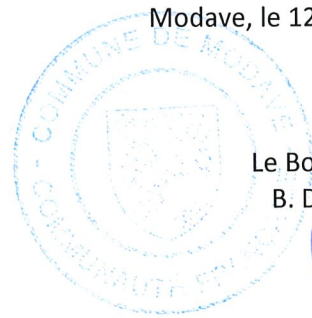
Article 3 : La signalisation conforme sera placée conformément au Code de la Route par l'entreprise MOBIX.

Article 3bis : Une pré-signalisation annonçant les mesures sera également placée conformément au Code de la Route par MOBIX, principalement aux carrefours des RN636 et 641.

Article 4 : Les contrevenants à la présente ordonnance seront punis de peines de simple police.

Article 5 : La présente ordonnance sera affichée et publiée conformément à la loi. Elle sera notifiée au Greffe des Tribunaux de Première Instance et de Police de Huy, à la Police locale (Z.P. Condroz), au CHRH, à la Zone de Secours Hemeco, à LeTec.

Modave, le 12.05.2026.


Le Bourgmestre,
B. DAL MOLIN